



Fiche de données de sécurité

Date d'émission: juin 2008
06.08

FDS

1. Identification de la substance et de la société

Huile compresseur Réf : **F41046**

Société : CIF
11, rue Charles Michels
92227 BAGNEUX CEDEX
Tél : 01.45.47.48.00 – Fax 01.4547.16.14
E-mail : cif@cif.fr – Web : www.cif.fr

*2. Composition/informations sur les composants

– Caractérisation chimique

- Description : Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées.
- Composants contribuant aux dangers: Sur la base des informations disponibles, les composants de la préparation ne devraient pas apporter de propriétés dangereuses au produit.
- Impuretés contribuant aux dangers : Aucune à notre connaissance, en usage normal.

3. Identification des dangers

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation, L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses.

Contient de l'huile minérale pour laquelle une valeur limite d'exposition doit être observée.

Effets sur l'environnement: Non facilement biodégradable.
Potentiellement bioaccumulable.
La réglementation Interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans

l'environnement,

Dangers physico-chimiques : N'est pas classé inflammable mais est combustible,

Risques spécifiques : Aucun à notre connaissance, on usage normal.

Principaux symptômes : Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.

Résumé des consignes "en cas d'urgence" : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme; le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier et communiquer les indications portées sur l'étiquette da danger.

*4. Premiers secours

En cas de troubles graves appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Informations en cas de :

Inhalation : En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais et si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.

Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

du savon, En cas d'atteinte de la peau par un let haute pression, Il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté on milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

Contact avec les yeux : Laver Immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Ingestion : Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire, Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Aspiration : Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (eu cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Instructions pour le médecin : En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'Origine chimique.

Des contacts prolonges ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

***5. Mesures de lutte contre l'incendie**

POINT D'ECLAIR 240 °C selon la norme NF T 60-11B.

MOYENS D'EXTINCTION :

Appropriés : Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les Incendies limités uniquement.

Déconseillés : Jet d'eau.

L'utilisation d'extincteurs au halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.

DANGERS SPECIFIQUES (en cas d'incendie eu d'explosion): il est probable que la combustion produise un mélange complexe de gaz et de particules en suspension dans l'air, comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques et Inorganiques non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse.

PROTECTION DES INTERVENANTS :

Port obligatoire d'un appareil respiratoire Isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Eviter le contact avec :

- la peau.

- les yeux.

PROTECTION INDIVIDUELLE : En fonction des risques d'exposition porter des gants des lunettes, des vêtements Imperméables aux hydrocarbures.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Concevoir les Installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

METHODES DE NETTOYAGE :

• Récupération

- déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.

- déversement important : Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir.

Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant.

Eliminer comme pour déversement limité.

• Elimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.

PREVENTION DES RISQUES SECONDAIRES Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

7. Manipulation et stockage

• Mesures techniques :

Prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une Ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition.

Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Tenir à l'écart des Matières combustibles, Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

- Prévention des incendies et des explosions ; Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation, Précautions afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les Installations pour éviter :

- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques,

- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des Jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'Inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m³),

Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par ces petites blessures ou des frottements avec des vêtements.

Eviter les projections.

Enlever Immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

- Conseils d'utilisation : Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries résistants aux hydrocarbures.

STOCKAGE

Mesures techniques : Voir recommandations ci-après.

- Conditions de stockage ;

- recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur .

Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation,

Concevoir les Installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

- à éviter : Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts. Le stockage soumis aux intempéries.

Températures de stockage : Ambiante,

Matières incompatibles : Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : N'utiliser que des récipients, Joints, tuyauteries résistants aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans Le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage,

- Déconseillés : PVC.

AUTRES CONSEILS Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés à de hautes températures en raison des risques de déformation.

***8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle Pour le contrôle de l'exposition voir chapitre 15.**

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE : Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.

PARAMETRES DE CONTROLE :

• Valeurs limites Les valeurs de seuils limites sont données ci-dessous. Des limites d'exposition plus basses peuvent s'appliquer localement:

- huile minérale^o (brouillard) :

- 6 heures 71NA:5 mg/m³ ACGIH

-15 minutes STEL : 10 mg/m³ ACGIH

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

• Protection respiratoire Non requis normalement,

Si les brouillards d'huile ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé.

* Protection des mains :	Gants imperméables et résistant aux hydrocarbures.
• Protection des yeux	Lunettes en cas de risque de projections.
Protection de la peau et du corps	
(autre que les mains) :	Limiter toute forme de contact avec la peau.
Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel. Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements.	
Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).	
MESURES D'HYGIENE	Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées.
Se laver les mains avant de manger ou de boire.	
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.	
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.	
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.	

9. Propriétés physiques et chimiques

ASPECT:

• Etat physique : Liquide à température ambiante.

* Couleur : Jaunâtre.

ODEUR : Légère.

PH : Non applicable.

* Point d'écoulement : -24°C maximum

CARACTERISTIQUES DE

DISTILLATION :

POINT D'ECLAIR 240 °C selon la norme NF T 60-118.

LIMITE D'INFLAMMABILITE

SUPERIEURE (dans l'air) : 10 % (v/v) (valeur type) - basée sur nuire minérale,

LIMITE D'INFLAMMABILITE

INFERIEURE (dans l'air) : 1 % (v/v) (valeur type) - basée sur l'huile minérale.

TEMPERATURE

D'AUTO-INFLAMMATION : > 250 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés..).

PRESSION DE VAPEUR

Négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

MASSE VOLUMIQUE

Entre 880 et 883 kg/m³ à 15 °C selon NF T 60-101.

VISCOSITE CINEMATIQUE

69 à 147.8 mm²/s environ à 40°C. SOLUSILITE

* Dans l'eau Négligeable

* Dans les solvants organiques

Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

TEMPERATURE DE

DECOMPOSITION

Données non disponibles.

COEFFICIENT DE PARTAGE

N-OCTANOL/EAU

Donnée non disponibles.

***10. Stabilité et réactivité**

STABILITE Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

" Matières à éviter Agents oxydants forts.

PRODUITS DE DECOMPOSITION

DANGEREUX : Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies,

11. Informations toxicologiques

BASES D'EVALUATION Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Les informations ci-après s'appliquent à :

- (H) l'homme
- (A) l'animal
- (O) l'homme et/ou l'animal

TOXICITE ALGUE

" Ingestion (A) : DL 50 considérée > 2000 mg/kg.

" Contact avec la peau (A) DL 50 considérée 2000 mg/kg.

Inhalation (O) : Données non disponibles **EFFETS LOCAUX**:

" Contact avec les yeux (O) : Probablement légèrement irritant.

Contact avec la peau (O) : Probablement légèrement irritant.

- Inhalation (H) : De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

SENSIBILISATION

" Contact avec la peau (H) : Probablement non sensibilisant pour la peau.

TOXICITE CHRONIQUE OUA LONG**TERME :**

Inhalation (H): Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.

Contact avec la peau (H) : Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés,

Cancérogenèse (A) : Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérigène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau. Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérigènes.

Mutagenèse (A) : N'est pas considéré comme présentant de risque mutagène.

AUTRES DONNEES (H) : Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement une température élevée.

De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.

Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation.

La concentration en impuretés dépend de l'utilisation, mais elle peut provoquer une irritation croissante de la peau et des yeux et présente des risques pour la sécurité et l'environnement lors de l'élimination.

Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible, d'éviter les contacts avec la peau.

12. Informations écologiques*BASES D'EVALUATION**

Le produit est liquide dans la plupart des conditions de

l'environnement

L'Information fournie est basée sur tes données des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

MOBILITE : SOL

- le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile.

EAU :

Flotte à la surface de l'eau.

PERSISTANCE / DEGRADABILITE Non facilement biodégradable,

La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.

BIOACCUMULATION Potentiellement bioaccumulable,

ECOTOXICITE Mélange faiblement soluble dans l'eau.

Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques,

CL/CE50 > 100 mg/l.

Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques,

La valeur CLICE50, énoncée comme la quantité nominale du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux,

13. Considérations relatives à l'élimination

-Produit :

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

-Emballages non nettoyés :

- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

***14. Informations relatives au transport**

Non soumis aux prescriptions de transports.

***15. Informations réglementaires**

Classification CE : Non classé dangereux d'après la directive CEE E8/379.

Etiquetage CE :

- Symboles ; Pas de symbole.

- Phrases R : Aucun | Aucuns.

- Phrases S : Aucun | Aucune.

RECLEMENTATION FRANCAISE :

" Code Sécurité sociale : Art L.481-6, art D.481-1, annexe A, n° 60115-607-604. Tableau(x)

des maladies professionnelles : Ne 35,

" Code du Travail : Art. R.241-50, arrêté du 11,07.1977.

" Valeurs limites d'exposition - huiles minérales (brouillard)

. 8 heures TWA 5 mg/m³ ACCIH

. 15 minutes STEL 10 mg/kg ACGIM

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

